

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUMANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr PARNIERE Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21/05/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Pouvoirs : 1 Votants : 13

PRESENTS : PARNIERE Jean-Claude, PARIS Noël, BIESSE Pascal, MOUSSON Anne-Marie, TILLEUL Sandrine, MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane, WOUTERS Christian, LASKOWSKI Florian, LAFOND Jérémy, CHERON Yves, PICHON Jocelyne, BUTET Ludovic.

ABSENTS EXCUSES : FORGE Laurine, MARQUES Françoise.

ABSENTS : BADIN DE MONTJOYE Morgan.

POUVOIRS : Laurine FORGE donne pouvoir à Jean-Claude PARNIERE

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 12 Avril 2024

Aucune observation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Anne-Marie MOUSSON

Rappel de l'ordre du jour :

- MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) :
 - choix des entreprises suite à l'ouverture des plis
 - point sur les subventions
 - plan de circulation
- Subvention Boost Commune
- Demandes d'achat de terrain (Le Mazurier et Beulat)
- Délibérations à prendre (RIFSSEP, suppression caisse des écoles)
- Point sur les travaux
- Organisation du bureau de vote du 9 juin
- Questions diverses

MAM (Maison d'Assistantes Maternelles)

Monsieur le Maire rappelle que la remise des offres pour la construction de la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) était fixée au 22 mai ; la commission d'appel d'offres et l'architecte ont donc procédé à l'ouverture des plis dès le 23 mai.

Il donne la liste des entreprises ayant répondu au marché public :

- *Terrassement – VRD* : Eurovia, TPCRB, Colas, Trullen BTP, TTPM
- *Gros œuvre – maçonnerie* : SARL Ferreira, SARL Pereira, Eiffage constructions
- *Charpente – couverture* : Leclerc couverture
- *Menuiseries extérieures/intérieures* : SARL Barrère, SARL Chagnon, Naudon-Mathé, Miroiterie de la Loue
- *Plâtrerie – isolation – peinture* : SARL Giraud, SNFT, SOGEB, SAS Charier
- *Sols souples – faïence* : SNFT, Muraland, SOGEB, SIFU Group
- *Electricité* : Concept Elec, Nogelec, AEL
- *Plomberie – sanitaire – cuisine* : Trullen Bâtiment

Monsieur Le Maire donne ensuite connaissance du rapport des analyses des plis effectuée par l'économiste et l'architecte, rapport permettant, en fonction de critères définis précédemment, de classer les entreprises et demande à l'Assemblée de retenir, pour chaque lot, une entreprise.

Après en avoir délibéré et voté, les membres présents retiennent les offres des entreprises suivant le détail ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS HT
Terrassement/VRD	TPCRB – St Sulpice Le Guerefois	49 548.65 €
Gros œuvre/maçonnerie	SARL FERREIRA Luis - Estivareilles	92 406.50 €
Charpente/couverture	LECLERC Couverture – Archignat	21 396.60 €
Menuiseries intérieures/extérieures	SARL BARRERE Menuiserie – Montluçon	33 940.00 €
Isolation/plâtrerie/peinture	SNFT – Montluçon	38 596.25 €
Sols souples/faïence	MURALAND SOLEMUR - Domérat	9 566.00 €
Electricité	CONCEPT ELEC – St Julien La Genête	13 275.72 €
Plomberie/sanitaire/cuisine	TRULLEN BATIMENT – Guéret	50 399.40 €
Soit un total de		309 129.12 €

Délibération n° 2024/19 portant sur le choix des entreprises pour la construction de la MAM.

Monsieur Le Maire fait un point sur les subventions pour un montant estimatif de travaux de 420 702.28 € (maîtrise d'œuvre comprise)

- DETR 40 % soit : 168 000 €
- CAF : 90 000 €
- Fonds de concours Creuse Confluence : 32 000 €

Délibération n° 2024/20 sollicitant les subventions auprès de la CAF et de Creuse Confluence.

SUBVENTION BOOST COMMUN'UNE

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil Départemental de la Creuse renouvelle la subvention Boost Commune pour la période 2023/2026 : la commune de Soumans se voit attribuer la somme de 26 520 € sur un montant de travaux HT de 106 080 € soit 25 %.

Monsieur Le Maire propose le plan de financement suivant :

Rechargement routes :

- Le Monturet : 9 953.00 €
- L'Etang : 35 292.75 €
- Le Mazurier : 2 280.00 €
- Châtres : 2 830.00 €

Soit : 50 355.75 €

Salon de coiffure (changement baies vitrées) : 12 428.00 €

MAM Lot terrassement : 43 296.25 € (sur 49 548.65 €)

Délibération n° 2024/21 portant sur le plan de financement pour la subvention Boost Commune.

Jocelyne PICHON quitte la salle.

DEMANDES D'ACHATS DE TERRAIN

Monsieur Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée des courriers reçus relatifs à des demandes d'achat de terrains ou chemins :

- Demande de Mr et Mme RIBIS – Le Mazurier, pour acquérir une partie du chemin communal qui passe à l'arrière de leur maison d'habitation afin de garer leur voiture.
Les membres présents donnent un accord de principe et fixent le prix du terrain à 1 € le m².

- Demande Mr JOUNEAU et Mme BREUZON, qui viennent d'acquérir la maison Morot à Beulat ; ils souhaitent acquérir le bien de section devant la maison et une partie du chemin communal.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à cette demande car :

- en ce qui concerne le bien de section, l'Assemblée s'oppose à l'aliénation du domaine public ;

- en ce qui concerne le chemin communal, il doit rester libre pour permettre l'accès aux parcelles agricoles.

- Accès au futur parc photovoltaïque de Mr Victor Cheminet à Vendoueix : les services d'incendie et de secours demandent que la partie communale soit accessible et carrossable en cas d'intervention des pompiers. Puisque cette partie ne dessert que les parcelles du futur parc photovoltaïque et afin de ne pas engendrer de dépenses communales pour sa réfection, il a été proposé à Mr Victor Cheminet de l'acheter. Si accord, la procédure adaptée sera engagée.

RIFSSEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Monsieur Le Maire fait part que les représentants du personnel siégeant au comité social technique du centre de gestion de la Creuse ont émis à nouveau un avis défavorable sur les conditions retenues par la municipalité.

L'Assemblée, en accord avec les agents de la collectivité, maintient sa décision.

Délibération n° 2024/22 portant sur la mise en place du RIFSSEP dans la collectivité.

CAISSE DES ECOLES

Monsieur Le Maire fait savoir que chaque année il y a obligation de faire la saisie du rapport social unique (RSU) pour les collectivités territoriales qui figurent sur les listes des services de l'Etat (INSEE) même si aucun agent n'est employé.

Il fait part que la Caisse des Ecoles, portant le n° SIRET n° 26231741500012, existe toujours mais n'a pas eu d'opérations comptables depuis de nombreuses années (supérieur à 3 ans) et, par conséquent, suivant l'article L212-10 du Code de l'éducation, cette structure peut être dissoute.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée décide de sa dissolution.

Délibération n° 2024/23 portant sur la dissolution de la caisse des écoles.

POINT SUR LES TRAVAUX

Intervention de Noël Paris

- la Colas interviendra le mois de juillet pour la réfection des routes ;
- projet de réalisation d'une dalle béton aux ateliers municipaux pour stockage de matériaux, des devis sont actuellement demandés.

AUTRES POINTS

➤ FIBRE

Mr Benjamin PANNETIER, correspondant territorial Corrèze, Creuse et Haute-Vienne et représentant Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD), est venu rencontrer les élus des communes de Lavaufranche et de Soumans afin de présenter les enjeux liés à l'arrivée de la fibre optique sur les communes citées. Le réseau fibre devrait devenir accessible pour la grande majorité des administrés début juillet 2024.

Une réunion publique aura lieu le mardi 11 Juin à 18 h à la salle polyvalente. Des flyers seront à distribuer dans chaque boîte aux lettres.

➤ PROJET DE TRAVAUX ASSOCIATION LES KIENS

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Jean-Luc Nys, Président de l'Association « Les Kiens » souhaitant réaliser la construction d'un bâtiment d'une quarantaine de mètres carrés sur le terrain d'entraînement pour pouvoir stocker du matériel et faire un bureau.

Il précise que cette demande devra être faite par la commune et que son instruction au centre d'instruction mutualisé est payante.

Il propose de se rendre sur le terrain avec quelques conseillers pour mieux cerner le sujet.

➤ CINEMA 13 août

Comme il n'est pas possible d'avoir le film « Le Roi Lion », ce sera donc le film « Grease » qui sera projeté.

A cette occasion, il a été proposé au comité des fêtes de tenir une buvette. De même qu'il sera proposé aux commerces ambulants de la commune de participer à cette manifestation : S. Pichon (glaces), M. Tahar (crêpes), F. Ageorges (han burgers).

En cas de mauvais temps, la séance sera annulée.

➤ VOITURES ANCIENNES

Monsieur Le Maire fait savoir qu'un Club de voitures anciennes venant du Loir-et-Cher fera une halte à la salle polyvalente pour se restaurer à midi, le jeudi 30 mai.

La correspondante du journal « La Montagne » a été conviée.

➤ STATIONNEMENT

Intervention de Christian Wouters à propos du stationnement route de Montebras. Il fait remarquer qu'il serait nécessaire de matérialiser une zone de stationnement sur un côté pour permettre la circulation des engins agricoles.

Il se propose d'en parler aux personnes concernées.

➤ TENUE BUREAU DE VOTE

De 8 h à 10 h 30	TILLEUL Sandrine CHERON Yves FORGE Laurine
De 10 h 30 à 13 h	PARNIERE Jean-Claude MOUSSON Anne-Marie BUTET Ludovic
De 13 h à 15 h 30	PICHON Jocelyne MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane LAFOND Jérémy
De 15 h 30 à 18 h	BIESSE Pascal WOUTERS Christian PARIS Noël
Dépouillement	PARNIERE Jean-Claude BIESSE Pascal WOUTERS Christian MOUTAT-FAUDEMÉR Eliane

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15

Le Président,
J.C. PARNIERE

Le secrétaire,
A.M. MOUSSON